

# EN PLEIN COMBAT ...toujours méprisé-es



## Le jour d'après se prépare maintenant !!

*Dès son discours du 12 mars 2020, le Président de la République a dit « la santé n'a pas de prix », il appelait à « inventer dans cette période de nouvelles solidarités », demandait de « travailler avec les partenaires sociaux ». Il prévenait les professionnels de santé qu'ils allaient être « de plus en plus sollicités dans les semaines à venir », en affirmant la mise en place de « règles pour vous aider à bien vous protéger contre le virus ».*

*Lorsque le Président avait besoin de la mobilisation des services publics, il a annoncé devoir « demain tirer les leçons du moment que nous traversons », et rappeler que « la santé gratuite sans condition de revenu, de parcours ou de profession... n'est pas un coût ou une charge mais un bien précieux, un atout indispensable quand le destin frappe...qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché ».*

**C'est maintenant que des décisions doivent être prises pour soutenir et développer le système de santé et les salarié-es qui y travaillent**

**Aujourd'hui malgré les annonces faites il y a plusieurs semaines :**

Aucun texte sur la reconnaissance en maladie professionnelle pour les professionnel-es atteints du COVID 19

Aucune avancée sur les revendications portées dans notre secteur depuis un an et plus

Aucun texte sur la prime annoncée dans le public, dans le privé c'est le partage des miettes

**Après une gestion de l'épidémie style « grande débrouille »,  
une reprise d'activité sans visibilité !**

**Au niveau national et local, les décideurs sont restés opportunistes face à une situation qui leur permet de faire voler en éclat ce qu'ils considèrent comme un frein à « leurs » projets de « rationalisation » de l'activité sanitaire :**

- Plan blanc agité pour désorganiser le travail : 12h journalière, 60h hebdomadaire, pool de remplacement organisé sans cadrage...
- Contrats « spécial COVID - zéro heure » développés unilatéralement au CHU de Nice
- Ordre de reprise d'activités présentielle des personnels reconnus fragiles par la médecine préventive et écartés des services sur ce motif, sans consultation ni explications
- Réouvertures de services, reprise d'activité sans réflexion, information, dans la précipitation
- Le flou sur les gardes d'enfants
- Le flou sur le temps de travail : ASA avec perte de RTT, RTT et CA imposés contre la réglementation dans le public, chômage partiel dans le privé
- Flou sur le paiement des HS
- Maintien des mesures de protection comme le télétravail et accès au matériel de protection toujours nécessaires, nécessité d'accès gratuit aux tests de dépistage

**LE MONDE D'AVANT DOIT ABANDONNER SES PROJETS  
LE MONDE D'APRES DOIT PRENDRE EN COMPTE NOS REVENDICATIONS  
SOYONS UNI\_ES DANS CE COMBAT**

# Salarié-es du secteur sanitaire social et médico-social, du public et du privé professionnel-es de santé, administratifs et techniques

Plus jamais ça ! Unissons nos forces pour gagner enfin les moyens de travailler correctement et de vivre dignement.

## Le 26 mai 2020

### Créons des évènements dans nos établissements

Dans chaque établissement sanitaire et médico-social du département, organisons dès aujourd'hui des initiatives revendicatives.

#### DES NEGOCIATIONS DOIVENT S'OUVRIR AU NIVEAU NATIONAL ET AU NIVEAU LOCAL SUR LES SUJETS SUIVANTS :

##### TEMPS DE TRAVAIL/TEMPS DE REPOS :

- Retour aux horaires de travail antérieurs à l'épidémie
- Pas de RTT, récup ou CA imposés pour réduire les comptes d'heures : maintien des ASA - chômage temps plein pour le privé - pour difficultés de garde d'enfant, pour les personnes à risques, suspects et reconnus COVID, pour réduction d'activités

##### RECONNAISSANCE PAR LA REMUNERATION :

- 300 euros d'augmentation de salaire minimum pour tous
- 1500 euros de prime exceptionnelle pour tous

##### GESTION DU PERSONNEL :

- Respect des règles de dialogue social
- Égalité de traitement entre les différents personnels
- Tests COVID massifs et réguliers auprès de la population hospitalière

##### EFFECTIFS :

- Embauches permettant d'assurer la reprise d'activité dans de bonnes conditions pour les salarié-es et pour les usagers, tout en poursuivant le renforcement des précautions d'hygiène et de distanciation dans la gestion de l'épidémie COVID, permettant la prise des congés des personnels

##### ARRÊT DES FERMETURES DE LITS DANS LES HOPITAUX :

- Les projets de fermetures de lits et de baisse d'effectifs antérieurs à l'épidémie ne doivent pas être mis en place. Au contraire le développement du service public est à l'ordre du jour.